

Cher-e collègue,

Vous trouverez, avec ce courrier, le **résultat définitif de votre demande** de mutation, première affectation ou réintégration, à l'issue des formations paritaires mixtes académiques (FPMA) ou des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) qui ont examiné la phase intra-académique du mouvement.

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. Pour cela, le SNES-FSU agit pour un recrutement à la hauteur des besoins du système éducatif et revendique l'arrêt de l'affectation des stagiaires comme moyens d'enseignement et, par ailleurs, le déprofilage des postes spécifiques académiques ne nécessitant pas de qualifications particulières.

Le travail intensif des élu-e-s du SNES, y compris durant leurs soirées et week-ends, a consisté pour l'essentiel à vérifier, faire corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure satisfaction possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de **garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seul le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élu-e-s SNES et l'examen contradictoire en FPMA garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Or, le gouvernement a la volonté de remettre en cause le paritarisme. Dans l'objectif de « renforcer le management de proximité », le gouvernement entend limiter le rôle de vos élu-e-s dans les CAP (commissions administratives paritaires). Le gouvernement s'attaque à votre droit d'être informé-e et défendu-e dans l'ensemble des actes de gestion qui vous concerne.

Qui sera en mesure de garantir l'équité de traitement lorsque les promotions, les affectations ou plus de sanctions disciplinaires seront laissées à la discrétion de l'administration ?

Ensemble, soyons déterminés à défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous. C'est pourquoi nous vous appelons à signer dès maintenant la pétition (<http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>) et à **apporter votre vote aux listes présentées par le SNES et par la FSU à l'occasion des élections professionnelles de décembre** afin de signifier clairement au gouvernement votre attachement au paritarisme et aux rôles que jouent vos élu-e-s.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

M. Bellaigue, D. Bertrand, F. Claveau, X. Gourc, G. Artaud, T. Meyssonier, L. Gourc, J.-P. Mialot, V. Delort-Fontanel, P.-Y. Bischoff, F. Combes, M. Puerto, S. Fryszman

TZR, les dates à retenir

22 juin : date limite pour communiquer vos préférences pour la phase d'ajustement avec copie au SNES (voir article sur site)

10 et 11 juillet : groupes de travail d'affectation des TZR

12 juillet : permanence spéciale TZR le matin (9 h - 12 h) à la section académique du SNES

REUNION TZR à 14 h : connaître ses droits avant la rentrée (à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand)



SNES section académique

**Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FD**

mél : s3cle@snes.edu

tél : 04 73 36 01 67

site : <https://clermont.snes.edu>

**Permanences
du mardi au vendredi
de 14 h à 17 h
(hors vacances scolaires
et instances)**

**La déclaration liminaire des
élu-e-s SNES aux CAPA et
FPMA est disponible sur notre
site internet**

Revalorisation de nos
carrières et des salaires
Défense des personnels
et du paritarisme
Promotion du service public

**Renforçons le syndicat,
notre outil de défense
collective**

SYNDIQUEZ-VOUS

ADHÉREZ et

**FAITES ADHÉRER au
SNES**

C'est la voie de l'efficacité
pour chacun et pour tous.



Voir en une de notre site :

www.clermont.snes.edu